

La délégation parlementaire au renseignement présente son rapport d'activité pour 2011

Le président de la délégation parlementaire au renseignement, le sénateur (PS) des Landes Jean-Louis CARRERE, a remis hier le rapport d'activité de la délégation pour l'année 2011.

Rappelons que la délégation est composée de quatre députés et de quatre sénateurs dont les présidents des commissions permanentes de l'Assemblée nationale et du Sénat chargés respectivement des affaires de sécurité intérieure et de défense. Il s'agit, pour l'Assemblée nationale, de M. Jean-Luc WARSMANN (UMP, Ardennes), président de la commission des Lois, et de M. Guy TEISSIER (UMP, Bouches-du-Rhône), président de la commission de la Défense. Jusqu'à son renouvellement de septembre 2011, il s'agissait, pour le Sénat, de M. Jean-Jacques HYEST (UMP, Seine-et-Marne), président de la commission des Lois, et de

M. Josselin de ROHAN (UMP, Morbihan), président de la commission des Affaires étrangères et de la défense. Depuis lors, il s'agit, respectivement, de MM. Jean-Pierre SUEUR (PS, Loiret) et CARRERE. Les autres membres sont désignés par le président de chaque assemblée de manière à assurer une représentation pluraliste. Les deux députés non membres de droit sont désignés au début de chaque législature et pour la durée de celle-ci ; il s'agit de MM Jean-Michel BOUCHERON (PS, Ille-et-Vilaine) et Jacques MYARD (UMP, Yvelines). Les deux sénateurs le sont après chaque renouvellement partiel du Sénat. Il s'agit, en 2011, de MM. Didier BOULAUD (PS, Nièvre) et Jean-Patrick COURTOIS (UMP, Saône-et-Loire). La fonction de président de la délégation est assurée alternativement, pour un an, par un député et un sénateur, membres de droit. Après avoir été présidée par M. TEISSIER en 2008, par M. HUEST en 2009, puis par M. WARSMANN en 2010, elle a ainsi été présidée par M. de ROHAN puis, à compter du renouvellement sénatorial de septembre 2011, par M. CARRERE.

Ses travaux étant couverts par le secret de la défense nationale, le rapport se limite à rappeler la composition de la délégation, ses missions et le volume global de ses activités au cours de l'année 2011. La délégation, qui a tenu 9 réunions au cours de l'année 2011, a ainsi abordé "les questions structurelles touchant à l'organisation et au fonctionnement des services de renseignement et les sujets d'actualité qui les concernent".

Sur le premier point, elle a été particulièrement attentive aux nombreuses évolutions intervenues dans ce domaine, notamment depuis la publication en 2008 du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale : la poursuite de la réforme des services, leur coordination et l'évolution de leurs moyens ; le cadre juridique de leur activité ; la montée en puissance du dispositif d'intelligence économique ; la politique des ressources humaines ; les programmes d'équipement technique des services, etc. Elle a également étudié l'évolution des moyens et des effectifs des services de renseignement, et notamment de ceux qui n'ont pas bénéficié, à l'image de la DGSE, d'un accroissement programmé de leurs moyens, ainsi qu'à la mise en œuvre de certains programmes d'équipement de recueil technique du renseignement. La délégation a aussi consacré une part importante de ses travaux au cadre juridique régissant les activités des services de renseignement, notamment l'accès des services auprès des opérateurs aux données de connexion et le régime de protection du secret défense.

Lors des auditions ou des visites, la délégation s'est attachée à faire le point, avec ses interlocuteurs, sur des sujets d'actualité retenant plus particulièrement son attention : la situation de la menace terroriste ou l'activité des groupes terroristes dans la région sahélienne, la situation des otages français dans le monde. Elle a accordé une attention particulière aux enjeux soulevés par l'intelligence économique et à la nouvelle organisation administrative consécutive à la création de la délégation interministérielle à l'intelligence économique. Elle a aussi examiné les différents volets de la stratégie nationale en matière de cybersécurité, en ce qui concerne en particulier l'organisation et la coordination des différents acteurs et l'évolution des moyens consacrés à cette stratégie.

Enfin, ont été étudiées plusieurs possibilités pour renforcer le rôle de la délégation parlementaire au renseignement, notamment concernant son articulation avec les autres instances où siègent des parlementaires et qui interviennent dans ce domaine, en particulier la commission de vérification des fonds spéciaux.